



**Bruxelles, le 9 décembre 2020
(OR. fr)**

13849/20

AL 4

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Relations avec l'Algérie - Déclaration de l'Union européenne en vue de la vidéoconférence des membres du Conseil d'association UE-Algérie (le 7 décembre 2020).

Les délégations trouveront en annexe la déclaration de l'Union européenne en vue de la vidéoconférence des membres du Conseil d'association UE-Algérie (le 7 décembre 2020).

VIDÉOCONFÉRENCE DES MEMBRES DU CONSEIL

D'ASSOCIATION UE-ALGÉRIE

7 DECEMBRE 2020

Déclaration de l'Union européenne

Dialogue politique

1. L'Union européenne (UE) se réjouit de la tenue de cette réunion, en tant que l'un des signes de l'importance qu'elle attache à son partenariat avec l'Algérie, davantage dans le contexte actuel particulièrement marqué par la pandémie du **Covid-19**. Une coopération étroite parmi les différents acteurs internationaux est cruciale pour affronter ce défi global. L'UE exprime sa volonté de continuer à coopérer avec l'Algérie pour surmonter ensemble la crise du Covid-19, y inclus ses conséquences socio-économiques.
2. L'UE **souhaite approfondir son partenariat** - déjà riche et diversifié - avec l'Algérie afin qu'il atteigne tout son potentiel au bénéfice mutuel des deux côtés. A cet égard, elle salue l'intensification de la fréquence des Sous Comites et autres réunions techniques depuis fin septembre 2020 dans un esprit de coopération favorable à toutes les parties concernées, et entend poursuivre cet engagement, y compris par des visites à haut niveau.
3. L'UE souligne l'importance de développer ensemble le **partenariat Euro-Méditerranéen** pour le rendre à même de rencontrer les défis et saisir les nouvelles opportunités offertes notamment par la transformation vers une économie verte, digitale et inclusive. Elle marque son appréciation pour l'engagement des Partenaires du Sud de la Méditerranée dans la réflexion commune menée lors de la Réunion ministérielle de Barcelone le 26 Novembre 2020 sur le renouvellement du Partenariat Euro-Méditerranéen.

4. L'UE a suivi avec beaucoup d'attention les **importants développements en Algérie** depuis la dernière réunion du Conseil d'association. L'UE continue à soutenir et à encourager des mesures d'ouverture et un dialogue inclusif entre toutes les composantes de la société algérienne, y compris le Hirak.
5. L'UE se tient prête à apporter son **appui au processus de réformes** politiques et économiques que les autorités algériennes voudront entreprendre pour répondre aux aspirations légitimes de leur peuple.
6. L'UE souligne l'importance du plein respect des **droits humains et libertés fondamentales**, qui constituent des piliers du partenariat UE-Algérie, tel que reflété dans l'Accord d'Association et les Priorités de Partenariat, qui doivent rester une partie fondamentale du cadre de référence de la coopération bilatérale entre l'UE et l'Algérie, et qui sont un élément essentiel de la politique de voisinage. La jouissance pleine et concrète des libertés de la presse, d'association et de réunion revête une importance cruciale pour bâtir un débat démocratique dans un climat serein et confiant. L'UE attache également de l'importance au renforcement du rôle des femmes et des filles dans la société, en cohérence avec la promotion de leurs droits.
7. L'UE souligne son attachement à la coopération avec la **société civile**, y compris par le biais de subventions accordées à des appels à projet. Fondé sur de projets concrets, l'appui à la société civile contribue à atteindre les objectifs du partenariat et est porteur d'un grand potentiel.

Relations économiques et commerciales

8. La crise du Covid-19 a eu un impact majeur sur la situation socio-économique, avec des conséquences particulièrement négatives dans les secteurs économiques et pour les catégories sociales les plus vulnérables de part et d'autre de la Méditerranée. La mobilisation de ressources pour les perspectives financières 2021-27 et l'instrument Next Generation EU, sans précédent en Europe, témoigne de la détermination de l'UE et de ses Etats membres d'y faire face de manière résolue et solidaire.
9. L'initiative Team Europe témoigne de la volonté de l'UE de coopérer avec ses partenaires en ce moment difficile. L'UE se félicite de la **réallocation de sa coopération bilatérale** avec l'Algérie pour répondre aux besoins urgents créés par **le Covid-19** et lutter ensemble contre ce nouveau défi. Avec un total de 75 millions d'Euros, la réponse solidaire européenne s'articule autour d'un programme permettant d'apporter de l'équipement médical ainsi que deux autres programmes destinés à amortir l'impact économique de la crise en contribuant au développement de secteurs porteurs et l'emploi des jeunes.
10. L'UE salue l'ambition du gouvernement algérien à œuvrer à la **diversification de l'économie du pays** et réitère son attachement au principe fondateur de la Politique européenne de voisinage de bâtir un espace de prospérité partagée. L'UE rappelle sa **disponibilité à accompagner les réformes** que les autorités décideront pour améliorer le climat des affaires, attirer les investissements et mettre en valeur le grand potentiel du pays. La diversification de l'économie figure déjà parmi les priorités de la coopération de l'UE, avec des programmes de coopération financière, entre autres, dans les domaines de l'amélioration du climat des affaires, le développement local, la formation et l'employabilité des jeunes, l'agriculture, l'économie bleue et l'économie circulaire. L'UE se tient aussi prête à apporter son soutien à la décentralisation et à la gouvernance locale. Ces actions de l'UE se veulent en appui aux initiatives entreprises par les autorités, premières responsables des choix stratégiques et de leur mise en œuvre.

11. Pour avoir un partenariat économique qui se développe en quantité et qualité il faut pouvoir créer les conditions favorables pour le commerce et des investissements et permettre aux opérateurs d'évoluer dans un environnement stable, prévisible et basé sur des règles. Il s'agit de conditions nécessaires pour que les opérateurs économiques assurent la fluidité du commerce, s'engagent dans des chaînes de valeur régionales et internationales et développent des activités créatrices d'emplois et de richesse aux bénéfices des consommateurs et de la compétitivité de l'économie dans le respect des normes sociales et environnementales. L'UE souligne en outre que les conditions ci-dessus revêtent une importance très particulière dans la perspective d'installer un **climat d'affaires** positif en vue d'une reprise durable des activités économiques à la fin de la pandémie de covid-19.
12. Dans cet esprit, la partie européenne se félicite de la première réunion d'experts du 29 septembre pour trouver une solution au **différend commercial** que nous avons sur l'application des clauses commerciales de notre Accord d'Association, dans le cadre du mécanisme de règlement des différends. Des discussions ont aussi eu lieu lors de la réunion du sous-comité UE-Algérie sur l'industrie, le commerce et les services du 28 octobre 2020.
13. La partie européenne est prête à trouver des solutions pragmatiques et mutuellement bénéfiques dans le respect de la légalité. C'est un principe fondamental pour nous. Dans un contexte où le multilatéralisme et les règles internationales sont contestées, il est important de veiller au bon respect de nos engagements commerciaux, comme prévu dans l'accord d'association. La partie européenne a déjà soumis à l'Algérie le 1 décembre un document de travail reflétant ses préoccupations ainsi que des suggestions pour résoudre le différend d'une manière satisfaisante.
14. La partie européenne reste convaincue qu'en cas d'engagement mutuel nous pourrions, dans les semaines qui viennent, finaliser nos procédures internes afin d'adopter une décision commune réglant ce différend.

15. L'UE salue et soutient la demande d'adhésion de l'Algérie à la **Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)**. Une adhésion pleine et entière permettrait à l'Algérie, et tout particulièrement à son secteur privé, de bénéficier de nouvelles opportunités de financement et de l'expertise offertes par la BERD.

Coopération sectorielle

16. L'UE exprime son souhait de voir une reprise rapide des activités dans le cadre du Partenariat stratégique UE-Algérie dans le secteur de **l'énergie**. Elle réitère sa volonté de continuer à coopérer pour promouvoir les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la sécurité de l'approvisionnement, l'utilisation de gaz durable et en faible teneur en carbone (y compris l'hydrogène et la maîtrise des émissions de méthane) ainsi que la facilitation des investissements dans ce secteur porteur de l'économie algérienne et compte tenu de la perspective de transition énergétique. A cet égard, l'UE salue la coopération technique existante, visant à promouvoir une filière industrielle d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans des secteurs clés.
17. La lutte contre le **changement climatique**, la progression vers une économie circulaire et, dans un sens large, la protection de l'environnement sont des enjeux globaux qui doivent être au cœur du redressement économique suite à la crise du Covid-19. Le Pacte vert pour l'Europe vise à transformer l'UE en une société juste et prospère, dotée d'une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive. L'UE salue l'adoption en 2019 par l'Algérie de son Plan d'action climat et l'encourage à garder une approche ambitieuse dans ses politiques en la matière. L'UE est prête à renforcer sa coopération dans ce domaine, opérationnelle déjà actuellement avec des échanges de savoir-faire en matière d'adaptation aux changements climatiques, l'intégration de la problématique environnementale dans des politiques sectorielles et l'élaboration de plans municipaux d'action en faveur de l'énergie et du climat.

18. La pandémie du Covid-19 a également mis davantage en lumière l'importance croissante de **l'économie numérique**, y compris pour l'accès à des services tels que l'enseignement, la santé ou les services administratifs de base. Le développement du numérique est l'une des priorités de la Commission européenne et l'UE souhaite développer sa coopération avec l'Algérie dans ce domaine. Cela comprend également la coopération en matière de données et services spatiaux, y compris les programmes Galileo et EGNOS.
19. La **migration** compte parmi les priorités dans les relations entre l'UE et l'Algérie et doit être traitée dans le cadre d'un partenariat mutuellement bénéfique aux deux parties. Le but est d'atteindre une capacité effective et efficace de bonne gouvernance de la migration, notamment à travers un engagement accru dans la lutte contre la migration irrégulière et le trafic des êtres humains, une meilleure utilisation des voies existantes pour la mobilité ou la migration régulière dans le plein respect des législations et des compétences de l'UE et de ses États membres, ainsi que dans la protection des personnes ayant besoin d'aide dans le respect du droit international, y compris en matière des droits de l'homme et d'asile. L'UE reconnaît les défis auxquels l'Algérie fait face en sa qualité de pays de destination et de transit de migrants au vu de l'étendue de ses frontières et les efforts importants qu'elle doit consentir à cet effet. L'UE est disposée à soutenir ces efforts en ayant recours aux instruments appropriés, notamment en utilisant les possibilités offertes par le futur Cadre Financier Pluriannuel. L'UE rappelle sa disponibilité à aborder tous les aspects pertinents de la migration et de l'asile dans sa coopération avec l'Algérie.. L'UE est notamment prête à échanger sur les pratiques de retour et de réintégration des migrants en séjour irrégulier dans le but de garantir une gestion à la fois efficace et respectueuse des engagements internationaux. L'UE s'engage à prendre toute sa part dans les efforts s'attaquant aux causes profondes de la migration irrégulière.

20. L'UE apprécie la qualité des échanges au sein du Dialogue informel en matière de migration et mobilité et exprime son souhait de développer une coopération opérationnelle, tel qu'agréé conjointement dans les Priorités de Partenariat. L'UE est convaincue qu'une coopération accrue dans la lutte contre les réseaux criminels ne peut être que bénéfique pour les deux parties. De même, l'UE appelle l'Algérie à renforcer sensiblement la coopération en matière de retour et de réadmission.
21. L'UE se félicite du niveau de coopération avec l'Algérie en matière de **protection civile** et de gestion des risques de catastrophes. Dans le cadre de l'arrangement administratif en cette matière signé en 2016, il convient de souligner un exercice à grande échelle de protection civile (avril 2018 près d'Alger), une revue par les pairs du système algérien de risques de catastrophes (2019) et la participation de l'Algérie au programme de gestion de risques de catastrophes dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association. L'UE se félicite également de la participation active de l'Algérie aux travaux au sein de l'Union pour la Méditerranée en matière de protection civile.
22. L'UE salue la coopération avec l'Algérie dans la gestion durable des stocks halieutiques en Méditerranée, dans le cadre de la Commission générale des **pêches** en Méditerranée, ainsi que la participation de l'Algérie à l'Initiative pour le développement durable de l'économie bleue dans la Méditerranée occidentale (WestMED).
23. L'UE se félicite du nombre croissant de bénéficiaires du programme Erasmus+ et des échanges UE-Algérie dans les deux sens. Elle se réjouit également de la participation de l'Algérie aux actions Marie Skłodowska-Curie pour la mobilité des chercheurs. L'UE est confiante que cette tendance se maintiendra afin de consolider les liens dans **l'enseignement supérieur et la recherche**.

24. L'UE remercie l'Algérie pour sa contribution aux dialogues politiques de haut niveau UE-MED et UE-Union africaine sur la science, la **recherche et l'innovation**. L'UE se félicite du succès du programme PRIMA en Algérie et l'encourage à renforcer sa participation aux appels restant du programme Horizon 2020 et à se préparer à répondre à ceux du prochain programme-cadre.
25. L'UE salue l'assistance médicale d'urgence déployée par l'Algérie pour lutter contre le Covid-19 dans les **camps de réfugiés Sahraouis**. L'UE invite l'Algérie à renforcer son soutien à la mise en œuvre de l'aide humanitaire au profit de tous les réfugiés les plus vulnérables notamment en facilitant les démarches administratives des organisations internationales non-gouvernementales sur son territoire.

Enjeux régionaux et dialogue sécuritaire

26. L'UE soutient et encourage l'implication de l'Algérie dans les instances de concertation euro-méditerranéennes, au premier rang desquelles l'Union pour la Méditerranée (UpM) et le dialogue 5+5, qui, avec l'Union du Maghreb Arabe (UMA) constituent des fora régionaux privilégiés pour approfondir l'intégration de la région et avancer vers une zone de prospérité, de démocratie et de sécurité pour tous.
27. L'UE et l'Algérie ont un intérêt mutuel à renforcer leurs relations en matière de sécurité et de lutte anti-terroriste. L'UE exprime sa satisfaction de la coopération en matière de formation qui est mise en œuvre par le Collège européen de police et exprime son souhait de voir une coopération accrue entre l'Algérie et Europol dans l'échange d'informations stratégiques et dans des sujets comme la radicalisation, la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre le financement du terrorisme. L'UE espère tenir une nouvelle session du Dialogue stratégique sur la sécurité régionale et la lutte anti-terroriste dans les meilleurs délais.
28. L'UE regrette que la **situation sécuritaire dans la région** depuis la dernière session du Conseil d'association en 2018 reste très critique. L'UE est plus que jamais engagée à redoubler ses efforts pour accompagner les acteurs de la région dans la voie de la paix, la stabilité et le développement.

29. Dans ce contexte, l'UE reconnaît le rôle important de l'Algérie dans la **stabilité régionale**. Elle salue le regain de dynamisme diplomatique montré par les autorités algériennes et elle ne peut qu'encourager l'Algérie à poursuivre ses efforts pour mettre fin aux conflits régionaux. L'UE se félicite de l'attachement de l'Algérie à une solution politique de la crise en **Libye** sous les auspices des Nations unies à travers le dialogue et la fin des interférences étrangère.
30. L'UE salue les efforts de l'Algérie pour normaliser la situation au **Mali** et encourage l'Algérie à continuer à œuvrer à la mise en œuvre de l'accord de paix d'Alger de 2015, qui reste un axe majeur, comme stipulé dans le préambule de la Charte de Transition.
-